Présidentielle : 1/3 des électeurs attendent que l'on parle « santé » !

- Dépassements d'honoraires : pour ou contre la suppression du « secteur 2 », c'est-à-dire de la liberté tarifaire des médecins ?
- Déserts médicaux : les mesures incitatives à l'installation des médecins sont-elles suffisantes ou insuffisantes pour répondre à leur mauvaise répartition sur le territoire ?
- Financement de l'assurance maladie : pour ou contre la poursuite du transfert de prise en charge du régime obligatoire (Sécurité sociale) vers celui des complémentaires (mutuelles et assurances) ?

Telles sont les principales questions qui ont été posées aux différents candidats afin de préciser leurs propositions en matière de santé et d'accès aux soins.

Alors que 42% des Français [1] déclarent « ne pas connaitre » les propositions des candidats, et 44% les juger « pas ou peu pertinentes », le CISS propose aux internautes de les découvrir, les décoder, les commenter et les apprécier sur www.quellesanteapres2012.org.

Des propositions qui sont aussi à interpréter à l'aune de l'opinion des Français [1] :

- Concernant **les dépassements d'honoraires, ils sont 52% à affirmer qu'il faut les encadrer et même 35% les interdire…** contre 12% estimant qu'il faut maintenir la possibilité pour les médecins exerçant en secteur 2 de fixer eux-mêmes leurs dépassements d'honoraires.
- Concernant **les déserts médicaux, ils sont 58% à souhaiter l'encadrement de l'installation des médecins** plutôt que l'augmentation des aides incitatives pour les amener à exercer dans les zones où ils sont absents.
- Concernant **le financement de l'assurance maladie, les avis sont plus partagés même si l'opinion la plus fréquente, partagée par 33% des Français, est qu'il faut cotiser davantage à la Sécurité sociale** plutôt que d'être moins remboursé (22%) ou de payer plus cher sa complémentaire santé (20%)… le quart des Français ne se prononçant pas face à cet enjeu.

Le renforcement de la lutte contre la fraude comme axe majeur de résorption du déficit de l'Assurance maladie : un argument répandu mais erroné, que les candidats se doivent de combattre.

Près de 70% des Français [1] estiment que le renforcement de la lutte contre la fraude permettrait de résorber, totalement ou en grande partie, le déficit de l'Assurance maladie. Pourtant, toutes les études sont claires et concordantes : parmi les « fraudes sociales », celles en lien avec les dépenses d'assurance maladie en représentent une part très faible… et encore plus minoritaire si l'on s'intéresse aux fraudes émanant des usagers.

Rappelons ainsi que la fraude à l'assurance maladie en 2010 représentait 156 millions d'euros, dont à peine 8 millions concernaient les usagers [2] (5,4 millions pour les arrêts-maladie, 2,5 millions pour la gestion de droits à affiliation). Si la lutte contre la fraude s'inscrit effectivement dans la préservation de notre système de protection sociale, il est regrettable qu'elle omette d'en focaliser les principales sources identifiées : les entreprises ne s'acquittant pas de leurs cotisations sociales, les établissements et les professionnels se méprenant dans leurs déclarations d'actes. Ces chiffres connus de tous interdisent en tout cas aux responsables politiques de présenter le renforcement de la lutte contre la fraude des usagers comme un moyen pertinent et suffisant pour résorber le déficit de l'assurance maladie.

Les propositions des candidats sur la santé et l'accès aux soins sont mal connues ou peu comprises, dans un contexte où des idées fausses sont répandues et alors qu'1/3 des Français en âge de voter déclare que ces thématiques pourront avoir un impact sur leur choix au moment du vote : **il est de la responsabilité des candidats de réaffirmer leurs positions sur ces enjeux. Il reste une petite quinzaine de jours pour éclairer nos concitoyens !**

[1] Sondage réalisé par Viavoice pour le CISS, du 29 au 30 mars 2012. Interviews réalisées par téléphone, auprès d'un échantillon de 1 010 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

[2] Source : Délégation nationale à la lutte contre la fraude